



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique et réglementation

Question écrite n° 9126

#### Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les lacunes des conclusions de l'enquête menée par l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI), à la suite du drame survenu le 1er septembre 1983, lorsque la défense aérienne soviétique abattit un Boeing des Korean Air Lines (vol KAL 007), entraînant la mort de 240 personnes, dont certaines de nationalité canadienne, d'origine française. À la suite de cette tragédie, des investigations menées par les parents des victimes, appuyées par diverses organisations, ont fait apparaître des questions restées à ce jour sans réponse. Deux sénateurs américains, MM Terry et Kennedy, ont demandé à la commission du Sénat de procéder à une nouvelle enquête complémentaire afin d'éclaircir notamment les points suivants : comment se fait-il que l'équipage du KAL 007 n'a pu en presque 7 heures de vol s'apercevoir qu'il avait devié en permanence de sa route ? Comment les contrôleurs aériens civils au sol d'Anchorage n'ont-ils pu s'apercevoir de la déviation de la trajectoire de l'appareil alors qu'ils étaient en liaison permanente avec lui ? Les contrôleurs militaires américains ont-ils détecté la déviation ? Dans l'affirmative, pourquoi n'ont-ils pas averti les autorités civiles ? Pourquoi le pilote n'a-t-il pas répondu aux messages des intercepteurs soviétiques ? Pourquoi y a-t-il deux versions contradictoires des traces radar américaines du KAL 007 au-dessus de l'Alaska ? Pourquoi les enregistrements radio japonais et américains diffèrent-ils après 18 h 09 - au moment crucial - alors qu'ils sont semblables en fréquence et en temps ? Quelle est la raison du trou d'enregistrement radio japonais de 6 minutes 20 secondes entre 18 h 35 minutes 40 secondes et 18 h 42 minutes ? Ou les débris du KAL 007 ont-ils frappé la mer du Japon exactement ? Quels ont été les résultats des recherches effectuées pour retrouver l'épave ? La France étant membre de l'OACI, il lui demande de prendre toutes les mesures susceptibles d'obtenir de cette organisation l'ouverture d'une enquête complémentaire qui permettrait de répondre à toutes ces interrogations et soulagerait, en partie, les familles des disparus, souffrant encore aujourd'hui dans l'attente de la vérité.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le 16 septembre 1983, le conseil de l'OACI, réuni en session extraordinaire, a chargé le secrétaire général d'ouvrir une enquête pour établir les faits et les aspects techniques liés au vol et à la destruction du Boeing 747 du vol KAL 007 par la défense aérienne soviétique. Le rapport d'enquête final a été présenté dans une note transmise à tous les États membres. Ce rapport a fait l'objet d'une étude technique par la commission de navigation aérienne, endossée ultérieurement par le conseil de l'organisation. L'honorable parlementaire a indiqué que « des investigations menées par les parents des victimes, appuyées par diverses organisations ont fait apparaître des questions restées à ce jour sans réponse ». Or, ces « questions restées à ce jour sans réponse » ont été pour la plupart examinées par l'OACI. L'ouverture par l'OACI d'une enquête complémentaire devrait être basée sur la présentation d'informations ou de faits nouveaux, qui ne semblent pas exister pour l'instant.

#### Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

**Circonscription** : - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9126

**Rubrique** : Transports aeriens

**Ministère interrogé** : transports et mer

**Ministère attributaire** : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 février 1989, page 597